Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Marylee HERVET	**procuration à Eloïse DRAPEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23-30

OBJET : ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN D'ENVIRON 723 M² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZP N°2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DELANCHY

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article-L.2241-1,
Vu le Code générale des Propriétés des Personnes Publiques (CG3P) notamment les articles L2221-1 et L.2241-1
Vu l'Assemblée Générale de copropriété du 185-187 avenue Stalingrad en date du 13 mai 2025
Vu l'avis de la Commission « Administration Générale – Urbanisme » en date du 16 septembre 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant la parcelle cadastrée section ZP n° 2 située 185-187 avenue Stalingrad, sur laquelle est édifié un bâtiment appartenant en copropriété à Val Touraine Habitat et à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_30-DE

Considérant que les lots de copropriété ne concernent que le bâtiment,

Considérant que les espaces extérieurs sont aménagés en équipement de sport et loisirs dont un city stade,

Considérant que ces aménagements et leur entretien relèvent uniquement de l'action de la Commune et qu'à ce titre celle-ci doit en être seule propriétaire,

Considérant l'accord de la Copropriété validée par l'Assemblée Générale du 13 mai 2025, pour céder à la Commune, à l'euro symbolique, l'emprise de ces espaces extérieurs, délimitée par un document de géomètre.

L'exposé d'Alain Delanchy entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir pour l'euro symbolique une emprise de 723 m² environ issue de la parcelle cadastrée section ZP n° 2 située 185-187 avenue Stalingrad appartenant à la Copropriété du 185-187 avenue Stalingrad.

DECIDE d'inscrire cette dépense au budget général,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec condition suspensive et tout acte de vente.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23/09/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire